



PANORAMA DE PRESSE

13/07/2010

CGT

Sommaire

Syndicalisme (2 Documents)

Le Figaro (matin) - 13/07/2010 - [Il reste une bastille à faire tomber : le despotisme syndical](#) (866 mots)

Il a tenu bon. Il est toujours là. Éric Woerth présente ce matin au Conseil des ministres la réforme des retraites, l'une des réformes majeures de ce quinquennat. Réforme qui sera soumise au Parleme...

Le Figaro (matin) - 13/07/2010 - [Syndicat dans les TPE : la rébellion de la majorité](#) (244 mots)

SI LA majorité fait bloc derrière Éric Woerth sur l'« affaire Bettencourt » et la réforme des retraites, elle a mis le ministre du Travail en position très désagréable sur un autre texte : le projet...

Actualité en régions (3 Documents)

Le Progrès - 13/07/2010 - [Le plan social ne sera pas suspendu chez Lejaby](#) (175 mots)

C'est une défaite pour les syndicats de Lejaby. « Mais si on a perdu une bataille, on n'a pas perdu la guerre », réagit Nicole Mendez, déléguée centrale CFDT au siège du fabricant de lingerie à Rill...

Le Progrès - 13/07/2010 - [Brit Air : les discussions se poursuivent entre grévistes et direction Le mouvement de grève des personnels](#) (214 mots)

Brit Air : les discussions se poursuivent entre grévistes et direction Le mouvement de grève des personnels au sol de Brit Air à l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry (Rhône) se poursuit. Au 4e jour de co...

Le Dauphiné Libéré - Vaucluse Matin - 13/07/2010 - [L'âme de Gillette flotte toujours sur Annecy](#) (846 mots)

Mémoire ouvrière. Le géant américain fit les belles heures de la ville En 1952, Gillette le spécialiste américain du rasage choisit Annecy comme tête de pont pour inonder l'Europe avec ses lames interch...

Actualité sociale (2 Documents)

Bulletin Quotidien - 12/07/2010 - [L'emploi intérimaire, souvent considéré comme un indicateur anticipé de l'évolution du marché du travail, a encore augmenté en mai à un rythme un peu atténué, avec une hausse de 0,3 % sur un mois et de 22,8 % sur un an, selon des données publiées vendredi](#) (140 mots)

L'emploi intérimaire, souvent considéré comme un indicateur anticipé de l'évolution du marché du travail, a encore augmenté en mai à un rythme un peu atténué, avec une hausse de 0,3 % sur un mois et ...

Le Monde - 13/07/2010 - [Centres d'appels : des délocalisations en trompe l'oeil](#) (793 mots)

Le gouvernement prépare un plan pour lutter contre les délocalisations des centres d'appels. Selon Le Parisien du 11 juillet, Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat à l'emploi, étudie plusieurs pistes t...

Protection sociale (16 Documents)

La Nouvelle République Centre-Ouest - 13/07/2010 - [Ils sont contre la réforme des retraites](#) (162 mots)

Les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FSU, UNSA, et FO appellent à se réunir aujourd'hui à 12 h 00 devant la préfecture de Poitiers, au moment où le projet de réforme des retraites s...

Le Bien Public - 13/07/2010 - [Garden-party très syndicale](#) (349 mots)

Qui a dit que les syndicats n'avaient pas d'humour ? Hier, entre midi et 14 heures, les unions départementales CFDT, CFTC, CGT, FSU, Solidaires et Unsa ont organisé, devant la préfecture de Côte-d'Or...

Le Progrès - 13/07/2010 - [Réforme des retraites : une nouvelle action est prévue ce matin](#) (283 mots)

L'intersyndicale (CGT, CFTC, CFDT, FO, FSU, Solidaires et Unsa) organise une nouvelle action contre la réforme des retraites ce matin. Alors que le conseil des ministres doit adopter aujourd'hui le ...

Le Progrès - 13/07/2010 - [« Les 62 ans, nous n'y toucherons pas »](#) (361 mots)

« Je dis : les 62 ans, nous n'y toucherons pas. Je dis : l'équilibre des cotisations public/privé, c'est une question de justice. On ne peut pas y toucher ». Contre vents et marées et surtout sans se...

Ouest-France - 13/07/2010 - [Retraites : délégation syndicale à la sous-préfecture](#) (233 mots)

Hier, vers 14 h, une délégation intersyndicale composée des représentants CFDT, CFTC, CGT, FSU Solidaires et de l'Unsa du pays de Dinan a remis sa motion sur la réforme des retraites au secrétaire gé...

L'Humanité - 13/07/2010 - [« Une concertation pour l'affichage »](#) (671 mots)

Reçu jeudi au ministère du Travail, Éric Aubin, responsable de la question des retraites à la CGT, constate l'absence de propositions nouvelles de la part du gouvernement.

La Tribune - 13/07/2010 - [Retraites : faire face au rejet d'une « réforme phare » du quinquennat](#) (418 mots)

Le chef de l'État doit convaincre les Français qui, pour beaucoup, doutent de l'efficacité d'une réforme qui ne figurait pas au programme du candidat Sarkozy.

L'Humanité - 13/07/2010 - [Défendre la retraite aussi pendant l'été](#) (639 mots)

Les syndicats ont pris l'initiative d'organiser une journée de mobilisation aujourd'hui, veille du 14 Juillet, pour faire entendre leur exigence d'une autre réforme des retraites. Le projet de loi gouvernemental est examiné en Conseil des ministres ce matin. Le Front de gauche lance une pétition.

La Tribune - 13/07/2010 - [Les concessions envisagées](#) (457 mots)

Pour les personnes prenant leur retraite au cours des prochains mois, pas question de faire évoluer le texte. En revanche, à l'avenir, le gouvernement est prêt à des concessions s'agissant de la péni...

Le Figaro (matin) - 13/07/2010 - [Retraites : le cap et le calendrier maintenus](#) (1029 mots)

GOUVERNEMENT Pendant les polémiques, le travail continue. C'était l'un des messages clés que Nicolas Sarkozy avait décidé de faire passer, hier, sur France 2. Message qui concerne d'abord la réforme ...

Le Monde - 13/07/2010 - [Le relèvement de l'âge de la retraite est au coeur du projet gouvernemental](#) (1014 mots)

PRÈS de quatre semaines après la présentation de la réforme des retraites par un ministre du travail, Eric Woerth, qui n'était pas affaibli, les points de vue sur le projet gouvernemental, ajusté à l...

Les Echos - 13/07/2010 - [Les syndicats misent plus que jamais sur le rapport de force](#) (497 mots)

Les syndicats jugent stériles les concertations sur les retraites. Ils misent sur la mobilisation du 7 septembre et le climat de défiance à l'égard de l'exécutif.

L'Humanité - 13/07/2010 - [Selon la dernière enquête officielle sur les conditions de travail \(Sumer\), quelque 2,5 millions](#) (428 mots)

Selon la dernière enquête officielle sur les conditions de travail (Sumer), quelque 2,5 millions de salariés sont soumis à des horaires alternants : 1 million de salariés (6 %) travaillant en poste, ...

Les Echos - 13/07/2010 - [Pénibilité : la négociation reste incertaine](#) (652 mots)

La pénibilité est prise, dans le projet de loi réformant les retraites, comme une extension du régime d'invalidité. Le travail de nuit et les risques de cancer sont les grands oubliés.

La Tribune - 13/07/2010 - [Éric Woerth tente de reprendre le fil de la réforme des retraites](#) (353 mots)

Business as usual. « Énormément soulagé » par le rapport de l'Inspection générale des finances, qui le dédouane de toute intervention dans le dossier fiscal Bettencourt, Éric Woerth entend désormais ...

Le Monde - 13/07/2010 - [Un ministre affaibli soutient une réforme majeure](#) (911 mots)

Le ministre du travail, Eric Woerth, présente, mardi 13 juillet au matin en conseil des ministres, le projet de loi portant réforme des retraites, l'un des textes majeurs du quinquennat de Nicolas Sa...

Europe et international (1 Document)

Le Figaro (matin) - 13/07/2010 - [Quelle politique industrielle européenne ?](#) (850 mots)

Lutter contre la désindustrialisation devrait être l'objectif prioritaire d'une politique économique européenne. La France, dont l'industrie ne représente plus que 12,4 % de la valeur ajoutée nation...

Syndicalisme

Mardi 13 Juillet 2010

Opinions**Il reste une bastille à faire tomber : le despotisme syndical**

Il a tenu bon. Il est toujours là. Éric Woerth présente ce matin au Conseil des ministres la réforme des retraites, l'une des réformes majeures de ce quinquennat. Réforme qui sera soumise au Parlement à la rentrée pour y être votée dans les meilleurs délais. Tout cela après une bataille d'amendements qui apparaîtra au ministre du Travail comme un mauvais moment à passer, après le « déballage de haine » qu'il vient de subir.

En l'espace de six mois, le pouvoir exécutif aura réussi - seul - à faire bouger cette sédimentation de prétendus acquis sociaux qui ont conduit notre système de retraites à afficher un trou de 30 milliards d'euros. Tout cela sans que la France s'arrête de travailler ; avec juste les mêmes journées d'actions destinées à faire prendre l'air à quelques calicots syndicaux un peu jaunies dans les greniers de fédérations désertées.

Rarement, la France n'avait autant rendez-vous avec son histoire sociale. Rarement, on avait autant craint une telle réforme. Rarement aussi, il ne s'était présenté l'occasion d'un « dialogue social » que l'on présente en France comme un mythe aussi puissant que « ce-modèle-social-que-le-monde-entier-nous-envie ». Eh bien non, il n'y a pas eu, à l'occasion de cette réforme, une once de dialogue entre partenaires sociaux. Chaque centrale syndicale a défilé Rue de Grenelle, au ministère du Travail avec son cahier de doléances. Chaque organisation patronale a expliqué la nécessité de reculer l'âge de la retraite. Mais le dialogue social n'a jamais existé un seul instant.

Si le dialogue social est devenu un mythe et une abstraction, c'est tout

simplement parce qu'il n'y a plus de partenaires sociaux. Comme l'explique très bien Yvon Gattaz, dans un remarquable article que vient de publier la revue *Commentaire*, intitulé « La fin des syndicats est-elle souhaitable ? », d'un côté, les chefs d'entreprise sont entièrement préoccupés par des sujets économiques, qui sont la clé de la survie de leurs entreprises ; de l'autre, les syndicats ne s'intéressent qu'au social, en faisant abstraction de tout principe de réalité.

S'il reste donc aujourd'hui « une Bastille à prendre » en France, c'est bien celle du despotisme syndical. Certains regrettent que la France soit sous-syndicalisée. D'autres donnent des chèques aux salariés pour qu'ils abreuvent telle ou telle centrale. À quoi bon ? A-t-on besoin de ces corps intermédiaires qui se refusent à jouer leur rôle de « partenaires » sociaux ? Être partenaires, c'est vouloir partager. Or le problème des syndicats n'est plus de partager une vision du travail, du social ou même de l'humain, il est réduit à la défense d'avantages spécifiques, ou d'acquis historiques.

Mais il se pourrait bien que « la Bastille syndicale » et celle du « nécessaire dialogue social » finissent par s'écrouler d'elles-mêmes comme un misérable château de sable. Pour trois raisons. Primo, parce que les centrales syndicales confondent le social avec une « vision de la société », leur vision, ce qui est le cadet des soucis de leurs mandants. Ils défendent un paritarisme suranné, une triste « préférence française pour le chômage » et une pratique intensive de la redistribution, comme si le monde n'avait pas changé depuis le

Front populaire. Et la chute du nombre de leurs adhérents ne les amène même pas à se remettre en question, puisqu'ils se savent « dépositaires » du sacro-saint dialogue social.

Secundo, ils n'ont toujours pas compris que le progrès social était consubstantiel au progrès économique, comme Antoine Riboud, l'ancien patron de Danone, l'avait démontré. L'alpha et l'oméga du social, c'est la bonne santé d'une entreprise, sa croissance, son développement. Bien sûr, une entreprise, ce sont des hommes et des femmes, avec des droits et des devoirs. Mais les droits acquis par les syndicats, et fixés par le Code du travail, sont devenus une carapace qui empêche aujourd'hui bon nombre d'entreprises d'avancer au rythme de leurs concurrents. Et qui se retournent contre les salariés français.

Tertio, c'est un fait, le dialogue social, est empreint en France d'un discours de lutte des classes qui cristallise les oppositions, au lieu de faire ressortir les points de convergence. Et plutôt que de faire survivre ce théâtre d'ombres, à travers des sommets policés à l'Élysée, les pouvoirs publics seraient bien avisés de montrer que ce « dialogue social » n'est qu'une vaste mystification. Comme le dit très justement Yvon Gattaz, il s'agit maintenant de « remplacer le syndical en échec, par l'humain personnalisé ». D'autant plus que « le syndical n'est que le social militarisé », voire embastillé.

ydekerdrel@lefigaro.fr

Yves de Kerdrel

Mardi 13 Juillet 2010

France**Syndicat dans les TPE : la rébellion de la majorité**

SI LA majorité fait bloc derrière Éric Woerth sur l'« affaire Bettencourt » et la réforme des retraites, elle a mis le ministre du Travail en position très désagréable sur un autre texte : le projet de loi sur le dialogue social dans les très petites entreprises (TPE). Un autre dossier économique sur lequel le président de la République était attendu hier soir. Les députés de droite, emmenés par Jean-François Copé, ont en effet refusé de voter l'article 6, prévoyant

la création de commissions paritaires (syndicats-patronats) facultatives, chargées de guider les salariés et les patrons d'entreprises de moins de 11 employés dans le maquis des lois et des accords collectifs. Les élus de la majorité y ont vu un pied mis par les syndicats dans les TPE - une direction très opposée à celle de leurs électeurs !

Le ministre a défendu jusqu'au bout, mais en vain, sa position. Celle-ci revenait à tenir l'engagement pris par

le gouvernement de respecter une demande formulée conjointement par quatre syndicats et l'UPA (artisans), mais farouchement combattue par le Medef et la CGPME.

Les députés ont cependant adopté le reste du texte, ce qui débouchera sur des scrutins dans les TPE, permettant d'y mesurer le poids de chaque centrale syndicale.

O. A.

Actualité en régions

Le plan social ne sera pas suspendu chez Lejaby

C'est une défaite pour les syndicats de Lejaby. « Mais si on a perdu une bataille, on n'a pas perdu la guerre », réagit Nicole Mendez, déléguée centrale CFDT au siège du fabricant de lingerie à Rillieux-la-Pape.

Le juge des référés du tribunal de grande instance de Lyon a rejeté hier la demande du comité central d'entreprise (CCE), qui voulait la

suspension du projet de plan social (197 licenciements, fermeture des usines de Bourg-en-Bresse, Bellegarde (Ain) et du Teil (Ardèche)). Les syndicats estimaient que la procédure commerciale intentée par le propriétaire actuel, l'Autrichien Palmers, au précédent actionnaire, l'Américain Warnaco, pouvait avoir une incidence sur les restructurations. Le CCE fera

probablement appel de l'ordonnance de référés. Une décision sera prise jeudi.

Les syndicats ont écrit hier à l'actionnaire autrichien pour solliciter une rencontre avec les dirigeants du groupe.

N. B.

Mardi 13 Juillet 2010

Dep01

Brit Air : les discussions se poursuivent entre grévistes et direction

Brit Air : les discussions se poursuivent entre grévistes et direction

Le mouvement de grève des personnels au sol de Brit Air à l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry (Rhône) se poursuit. Au 4^e jour de conflit, la réunion entre direction et grévistes n'était pas terminée hier en début de soirée. Le délégué syndical CFDT, Joël Dahan, indiquait

qu'aucune avancée n'avait encore eu lieu, mais que la direction « venait de demander aux grévistes de reformuler une liste de revendications ». Une requête qui risquait de prolonger les débats jusqu'à tard dans la nuit. Le mouvement devrait être reconduit aujourd'hui. Brit Air a d'ores et déjà prévu l'annulation de 14 vols. « Nous continuerons tant qu'aucune proposition nouvelle ne sera

formulée. Si la situation ne se débloque pas, nous réfléchissons à une action de plus grande envergure afin d'interpeller notre maison mère Air France », expliquait le délégué syndical. Les grévistes réclament un réaménagement des grilles horaires, ainsi qu'une hausse des salaires de 2 %.

Mardi 13 Juillet 2010

L'âme de Gillette flotte toujours sur Annecy

Mémoire ouvrière. Le géant américain fit les belles heures de la ville

En 1952, Gillette le spécialiste américain du rasage choisit Annecy comme tête de pont pour inonder l'Europe avec ses lames interchangeables. Des années de prospérité, avant de se retrouver sur le fil du rasoir à la fin des années 80... Le Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc a établi son siège sur le site industriel.

Par Isabelle DAVIER

Toujours rasé de près. À la perfection. 27 ans chez Gillette, ça vous marque forcément un homme. Dans sa maison de Veyrier-du-Lac, Jean Dussolliet collectionne les rasoirs. Des historiques, sobres et chics, aux plus high-tech : "Et encore, j'en ai jeté ! Mais je n'ai jamais pu me faire à l'électrique..." Entré en 1970 dans le giron du géant américain, il intègre alors le service comptabilité au 3e étage de l'imposante bâtisse de l'avenue de Genève à Annecy, aujourd'hui occupée par le Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc.

Une entreprise qu'il ne quittera qu'à l'heure de la retraite. "À l'époque, entrer chez Gillette, c'était s'assurer un avenir, et un bon salaire. On dit que c'était parmi les plus élevés du bassin annécien. Il y avait un bon climat social, une plage à Talloires, le camp Gillette à Angon, (NDLR : où Éric Rohmer a tourné "Le genou de Claire") où on pique-niquait souvent, un bon restaurant d'entreprise... Ça s'est gâté après" explique-t-il. Des années de plein emploi, et une rentabilité maximale pour une entreprise en pleine croissance moins de 20 ans après son

installation dans la cité lacustre.

Comment le siège français de Gillette a-t-il atterri en 1952 en Haute-Savoie ? Pas par la volonté de King Camp Gillette, génial inventeur du rasoir à lames interchangeables, aux origines de la success story. L'homme à la moustache brune qui a longtemps figuré sur les emballages de ses lames de rasoirs est mort en 1932. Plutôt par les effets de la décentralisation industrielle, qui pendant les années de reconstruction Après-Guerre, a aussi valu au bassin annécien l'installation de Dassault et d'Alcatel, aux côtés des fleurons locaux historiques, SNR, Salomon, Entremont...

Pour arroser l'Europe de ses rasoirs à double lame jetable, Gillette France, priée donc de s'établir en province, a hésité avec Nice. Et a finalement choisi Annecy et son cadre d'exception, mais surtout sa proximité de Genève, très prisée des Américains, avec son aéroport international...

En 1970, plus de 1000 salariés travaillent chez Gillette à Annecy. Près de 3000 avec ST Dupont (Faverge) et Cricket (La Balme-de-Sillingy), repris par le groupe.

Au sommet du mont Blanc pour sauver Gillette

Pierre Dussolliet - qui comme son nom ne l'indique pas, n'a aucun lien de parenté avec Jean - a lui aussi rejoint les "Gillette" en 1970. Il a intégré le second bâtiment, le site de production, aujourd'hui démolé.

"C'était une entreprise avec une structure très paternaliste" explique celui qui quelques années plus tard allait créer la première section syndicale (CFDT). "En 1968, lors des grèves, ce sont les patrons qui ont

dit aux salariés de débrayer, pour ne pas mettre en colère les autres ouvriers du coin ! Il n'y avait aucune culture ouvrière. Certains anciens de Gillette considèrent encore aujourd'hui que c'est à cause des syndicats que tout est allé de travers..." assure-t-il.

Les années 1980 vont marquer la fin de la belle histoire annécienne de Gillette. "Gillette France a été une des premières victimes des OPA sauvages" assure Pierre Dussolliet, qui reste convaincu que dès 1981, la décision de fermer le site d'Annecy était prise par la Compagnie.

En septembre 1984, avec d'autres salariés, il grimpera au sommet du mont Blanc pour tenter de sauver Gillette, déployant une banderole face aux caméras de TF1.

"Ils en ont fait du tintouin pour sauver Annecy ! Mais les Américains, eux, ils voulaient un profit à deux chiffres, rien de moins" note de son côté Jean Dussolliet.

Ni la mobilisation des salariés, ni celle des élus, Bernard Bosson le maire, bientôt ministre en tête, et même en 1988, Dominique Strauss-Kahn parachuté député en Haute-Savoie, ne parviendront à sauver le site... Les plans sociaux s'enchaînent. "C'est ici que les premières primes aux salariés licenciés ont commencé" assure Pierre le syndicaliste.

En 1992, la production s'arrête. Gillette quitte ses locaux historiques pour rapatrier ses bureaux en centre-ville. Jusqu'en mars 2000, où la page annécienne sera définitivement tournée. Gillette regagne alors la région parisienne.

ISABELLE DAVIER

Actualité sociale

Lundi 12 Juillet 2010

Vingt-quatre heures En France

L'emploi intérimaire, souvent considéré comme un indicateur anticipé de l'évolution du marché du travail, a encore augmenté en mai

L'emploi intérimaire, souvent considéré comme un indicateur anticipé de l'évolution du marché du travail, a encore augmenté en mai à

un rythme un peu atténué, avec une hausse de 0,3 % sur un mois et de 22,8 % sur un an, selon des données publiées vendredi par Pôle emploi. Le nombre d'emplois intérimaires, calculés en données CVS, a atteint

594 000 postes fin mai, soit 110 400 de plus sur un an.

Tous droits réservés : Bulletin Quotidien
C69D237D8520E30855B51540C50F713380195539E24A6C9297CE7A7

[Retour Sommaire](#)

Le Monde

Mardi 13 Juillet 2010

Economie - Entreprises

Centres d'appels : des délocalisations en trompe l'oeil

Le gouvernement prépare un plan pour lutter contre les délocalisations des centres d'appels. Selon *Le Parisien* du 11 juillet, Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat à l'emploi, étudie plusieurs pistes telles qu'une surtaxe " *des appels provenant des sites implantés à l'étranger* " et une aide financière destinée aux entreprises qui ne recourent pas aux délocalisations. Des assises devraient avoir lieu à la rentrée.

Cette annonce intervient quelques jours après la suppression de 837 emplois chez Téléperformance, le leader du secteur. Les syndicats avaient dénoncé le transfert d'activités vers la Tunisie et le Maroc (*Le Monde* du 3 juillet). Mais pour Jean-Hervé Jenn, président de Téléperformance France, le plan social résulte de " *la baisse de l'activité en France, liée à la crise, et n'a rien à voir avec le transfert vers des pays à bas coûts* " .

La situation de cette entreprise reflète-t-elle celle du secteur ? " *Il n'y a aucun autre plan social dans les centres d'appel externes, qui recrutent plutôt* " , indique Laurent Uberti, président du Syndicat professionnel des centres de contact externes (SP2C) et de la société Acticall. La société B.Call vient ainsi d'annoncer l'ouverture, en octobre, d'un centre au Mans. Arvato Services (filiale du groupe allemand Bertelsmann), le numéro deux en France, qui a créé quatre sites dans l'Hexagone depuis la fin de 2008, soit 1 200 emplois, espère en avoir un de

plus à partir de 2011. Sans compter l'ouverture, en 2009, d'un centre à Niort chez... Téléperformance.

Malgré la crise, les créations d'emplois restent significatives dans ce secteur, qui compte entre 250 000 et 270 000 salariés (en équivalent temps plein), dont 60 000 ou 70 000 dans les centres d'appels externes. Selon le SP2C, 10 000 ont été créés en 2009, auxquels vont s'ajouter 8 000 autres cette année, selon l'enquête de l'Association française des centres de relation client (AFRC). La part revenant aux centres externes est floue : 70 % selon SP2C, 20 % d'après l'AFRC. Le décompte est complexe en raison de la dispersion des sites.

Et l'offshore ? " *Ces quatre ou cinq dernières années, l'essor de l'emploi offshore a été phénoménal* " , estime Manuel Jacquinet, rédacteur en chef du site En-contact et ancien expert, en 2004, auprès de Jean-Louis Borloo, alors ministre de l'emploi, pour réfléchir sur la professionnalisation des centres d'appels.

Selon Bercy, l'offshore représentait en 2009 60 000 salariés, contre 10 000 en 2004. Parmi eux, 30 000 salariés travaillent à partir du Maroc, 12 000 de la Tunisie, le reste se répartissant entre le Sénégal et l'île Maurice. Mais pour M. Uberti, la grande vague des délocalisations est passée. " *Après une croissance des emplois offshore autour de 80 % par an entre 2003 et 2007, on constate une stabilité depuis* " . Aujourd'hui, ajoute-t-il, le taux de croissance des deux côtés de la Méditerranée " *est*

identique, autour de 10 % à 15 % par an, et la répartition des emplois et du volume de travail est stable, selon un ratio de 80/20. " (80 % en France, 20 % à l'étranger).

Par ailleurs, cette fuite d'une partie des emplois n'aurait pas que des inconvénients. " *Sans l'offshore, nous n'aurions pas connu le développement que nous avons eu en France car il nous permet d'offrir toute une palette de prestations aux clients* " , déclare Jean-Louis Thévenard, directeur de la coordination commerciale de la division centre d'appel chez Arvato, qui emploie 7 000 salariés, dont les deux tiers sur ses douze sites français et les autres sur 8 sites marocains. " *L'offshore est une réalité qui nous permet d'équilibrer l'équation des prix* " , estime M. Uberti, pour Acticall, qui emploie 4 000 salariés en France et 400 au Maroc. " *On n'est pas obligé de céder à la pression sur les prix. Les clients doivent être des partenaires* " , affirme-t-il.

Une vision un peu trop idyllique pour Eric Dadian : " *La fonction achat a pris le pouvoir chez les donneurs d'ordres, les prix sont sans cesse tirés vers le bas et les entreprises sont incitées à faire de l'offshore. Cela ne peut pas continuer ainsi. La situation actuelle va déboucher sur des crises sociales. Aux donneurs d'ordres de devenir responsables.* "

Francine Aizicovici

Protection sociale

Mardi 13 Juillet 2010

VIENNEactualite

social

Ils sont contre la réforme des retraites

Les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FSU, UNSA, et FO appellent à se réunir aujourd'hui à 12 h 00 devant la préfecture de Poitiers, au moment où le projet de réforme des retraites sera présenté au Conseil des ministres. Les socialistes de la Vienne appellent aussi à soutenir la manifestation. Les syndicats, FO compris, ont

demandé un rendez-vous commun au Préfet, pour lui remettre une seule et unique motion. « Nous voulons lui dire combien nous serons vigilants et déterminés », précisent-ils. « Et que le gouvernement doit lui aussi être vigilant face à la situation sociale et économique de notre pays, apporter des réponses en faveur des salariés, retraités, privés d'emploi. »

D'ores et déjà, un appel est lancé pour une manifestation populaire le 7 septembre, pour « maintenir la pression » assurent les syndicats. A 12 h 00 aujourd'hui devant la préfecture.

Mardi 13 Juillet 2010

Côte-d'Or

Garden-party très syndicale

Qui a dit que les syndicats n'avaient pas d'humour ? Hier, entre midi et 14 heures, les unions départementales CFDT, CFTC, CGT, FSU, Solidaires et Unsa ont organisé, devant la préfecture de Côte-d'Or, une garden-party pour dire non à la réforme des retraites telle que présentée. Et ce, alors que le projet de loi gouvernemental est présenté ce matin en conseil des ministres.

Derrière le clin d'œil à la garden-party annulée de l'Élysée, les revendications syndicales étaient bel et bien liées à cette réforme qui a tant mobilisé au cours des derniers mois. « On veut dire tout notre mécontentement quant au contenu de ce projet que nous estimons tous injuste, expliquait hier Joël Jallet, secrétaire départemental de la CFDT. Nous demandons donc au gouvernement de revoir sa copie. »



La garden-party syndicale s'est tenue hier à midi devant la préfecture, à Dijon.

À l'issue de cette garden-party syndicale - un verre de jus de fruit et une part de gâteau étaient offerts à qui passait par là - une délégation de l'intersyndicale a remis au préfet une pétition de 11 000 signatures récoltées dans le département contre ce projet de réforme des retraites. « Une réforme est nécessaire, mais nous souhaitons une autre réforme,

pas une réforme qui fait reposer 85 % du financement sur les salariés », poursuit Joël Jallet.

Et au-delà de ces revendications partagées par l'ensemble des syndicats, une autre inquiétude pointe. « Les gens ont peur que cette réforme passe, c'est vrai. Parce que tout le monde se rend bien compte qu'elle est injuste, répète M. Jallet. On a eu un grand mouvement syndical en juin, on en aura un le 7 septembre, jour où l'Assemblée nationale examinera le texte. »

D'ici là, les syndicats entendent rester sur le qui-vive. Et l'UMP, de son côté, a décidé de jouer la carte de la pédagogie (lire l'interview de Xavier Bertrand dans notre édition de dimanche 11 juillet).

e.hasle@lebienpublic.fr

Mardi 13 Juillet 2010

Roanne

à suivre

Réforme des retraites : une nouvelle action est prévue ce matin

L'intersyndicale (CGT, CFTC, CFDT, FO, FSU, Solidaires et Unsa) organise une nouvelle action contre la réforme des retraites ce matin. Alors que le conseil des ministres doit adopter aujourd'hui le projet de loi, les syndicats appellent les salariés du public et du privé, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités à se rassembler devant la sous-préfecture à 11 h 30. Après avoir remis une motion au sous-préfet, les manifestants se rendront jusqu'à la permanence du député UMP, Yves Nicolin, où une prise de parole commune sera lue.

Dans un communiqué, les syndicats réaffirment leur opposition à ce projet de réforme qu'ils jugent « injuste et inacceptable », qui a vu, le 24 juin dernier, quelque 12 000 Roannais se mobiliser et défiler entre la place des Promenades et la place de l'Hôtel-de-Ville.

En cette période estivale, les syndicats préviennent que « des initiatives intersyndicales, nationales ou locales, viseront à interpeller le gouvernement et ses représentants ». D'ailleurs, une nouvelle journée d'action nationale interprofessionnelle public-privé est

d'ores et déjà prévue mardi 7 septembre. C'est ce jour-là en effet que doit débiter le débat parlementaire. L'intersyndicale compte sur une plus large mobilisation que celle du mois de juin. Le rassemblement est programmé à 10 h 15 devant la Bourse du travail et le défilé rejoindra la place de l'Hôtel-de-Ville, où les syndicats demanderont aux élus, notamment ceux de la majorité parlementaire, de ne pas voter cette réforme.

Mardi 13 Juillet 2010

Actu. Gén.

« Les 62 ans, nous n'y toucherons pas »

« Je dis : les 62 ans, nous n'y toucherons pas. Je dis : l'équilibre des cotisations public/privé, c'est une question de justice. On ne peut pas y toucher ».

Contre vents et marées et surtout sans se laisser distraire par les manifestations Nicolas Sarkozy a donc réaffirmé ses fondamentaux. « Je m'attends à ce qu'il y ait des manifestations. Je sais qu'il y a de la souffrance. Ce qui aura une influence, c'est l'idée que nous nous ferons de la justice. Ce n'est pas l'importance des manifestations », a-t-il dit. Le chef de l'Etat a précisé qu'il aurait des contacts pendant l'été avec les partenaires sociaux. Mais pour quelle marge de manœuvre ? « Sur le reste, nous serons très à

l'écoute de ce que nous diront nos interlocuteurs », assure t-il même si l'essentiel semble joué.

De quoi déstabiliser la mobilisation syndicale de grève et de manifestations prévue le 7 septembre, quand l'Assemblée nationale commencera l'examen du projet de loi du gouvernement. Et les leaders syndicaux ne s'y sont pas trompés : **Bernard Thibault**, secrétaire général de la CGT, a estimé que le gouvernement n'avait « pas bougé d'un millimètre » dans le dossier des retraites en dépit de l'annonce de dialogue avec les syndicats. FO fustigeant de son côté « l'inflexibilité sur l'essentiel du projet gouvernemental. La confédération de **Jean-Claude**

Mailly durcit le ton et appelle au « retrait pur et simple du projet actuel ».

Le Président a fermement pris la main, hier sur la réforme majeure de son quinquennat. Pédagogue, il a estimé qu'il n'y avait pas de risque que la France soit engagée à cause de l'état de ses finances publiques « dans la même spirale » que la Grèce ou l'Espagne justement parce que le gouvernement avait engagé la réforme des retraites. Martelant : « La France ne peut pas vivre au-dessus de ses moyens ».

Retraites : délégation syndicale à la sous-préfecture

Hier, vers 14 h, une délégation intersyndicale composée des représentants CFDT, CFTC, CGT, FSU Solidaires et de l'Unsa du pays de Dinan a remis sa motion sur la réforme des retraites au secrétaire général de la sous-préfecture, le sous-préfet étant en vacances.

« Malgré les fortes mobilisations des manifestations (2 500 personnes à Dinan N.D.L.R.) du 24 juin, le conseil des ministres examine le projet de loi de réforme des

retraites, mardi 13 juillet », souligne les syndicats. **« Le gouvernement nous fait croire que la réforme est déjà passée alors que ce n'est pas le cas »**, rappelle Hervé Gauvin (FSU).

La motion intersyndicale souligne que cette réforme va aggraver les inégalités. **« Le report brutal à 62 et 67 ans va pénaliser les salariés, notamment ceux qui ont commencé à travailler jeunes et les femmes. »** Enfin **« elle repose sur les salariés**

[...] les revenus du capital sont 5 fois moins mis à contribution. [...] Elle ne répond pas au problème de l'emploi en particulier des jeunes et des seniors. » Les syndicats demandent un vrai débat au gouvernement. Gilles Robert, secrétaire général de la sous-préfecture a promis de transmettre la motion à la préfecture.

Mardi 13 Juillet 2010

Cuisine

« Une concertation pour l'affichage »

Reçu jeudi au ministère du Travail, Éric Aubin, responsable de la question des retraites à la CGT, constate l'absence de propositions nouvelles de la part du gouvernement.

Le ministre du Travail s'était dit ouvert à des évolutions du projet de réforme des retraites sur la pénibilité, les carrières longues et les polypensionnés. Vous avez été reçu jeudi au ministère du Travail. Qu'en avez-vous retiré ?

Éric Aubin. Nous avons déclaré, d'entrée, que nous souhaitions rediscuter, non seulement des trois points retenus par le ministère, mais de l'ensemble du projet, et notamment des mesures d'âge et du financement. Ce qu'on nous a refusé. Concernant la pénibilité, les représentants du ministère nous ont demandé notre avis sur le maintien du texte en l'état, avec, simplement, un renforcement du volet prévention. Ils n'ont pas compris qu'il y avait une attente sociale dans les entreprises, et qu'il ne s'agissait pas d'abord de prévention. Ce que nous voulons, c'est un dispositif permettant le départ anticipé. Sur les carrières longues, ils ont confirmé, bon gré mal gré, que la campagne de communication gouvernementale colporte un mensonge : un salarié ayant commencé à travailler à 17 ans ne pourra pas, contrairement à ce qui a été affirmé, partir à 60 ans, parce qu'il devra avoir l'ensemble de ses trimestres de cotisation, c'est-à-dire 41 ans et demi plus deux ans, ce qui

l'amènera à partir à 60 ans et demi. En réalité, il s'agira d'un départ anticipé avant 62 ans. Enfin, pour les polypensionnés, nous avons apporté des propositions, mais, pour l'instant le ministère ne prévoit rien de nouveau. Finalement, cette rencontre correspondait, vu ce que subit actuellement le ministre du Travail, à un besoin d'afficher qu'il a toujours la main sur le dossier. D'autre part, après la mobilisation du 24 juin, il leur fallait montrer qu'ils ne restaient pas sans réponse. Mais il n'y a pas de résultat au bout.

Cette rencontre aura-t-elle des suites ?

Éric Aubin. On nous dit que le ministre du Travail, Éric Woerth, va regarder de plus près ces trois sujets, qu'il y aura arbitrages de Nicolas Sarkozy, et qu'une nouvelle réunion aura lieu fin août. Mais l'avant-projet de loi est examiné en l'état par le Conseil des ministres d'aujourd'hui, sans intégrer de modifications.

Qu'en tirez-vous comme conclusions ?

Éric Aubin. Nous n'allons pas nous laisser déporter par toutes les affaires. Nous voyons bien la volonté de nous détourner de la construction de la prochaine mobilisation, le 7 septembre, décidée par l'intersyndicale. Pour nous, peu

importe le ministre qui sera en place lors du débat parlementaire. D'autant que c'est l'Élysée qui fait les arbitrages. De toute manière, on sait que c'est la mobilisation qui va peser. Il faut vraiment qu'on ait un grand 7 septembre.

Comment réagissez-vous à l'accord qui vient d'être signé sur la pénibilité chez Rhodia et aux propos du DRH de l'entreprise demandant au gouvernement de revoir son projet pour intégrer la pénibilité du travail posté ?

Éric Aubin. Les directions d'entreprise voient bien qu'il y a là un sujet conflictuel. L'accord chez Rhodia est intéressant parce qu'il prévoit un départ avant 60 ans et prend en compte la pénibilité liée aux rythmes du travail, qui est évacuée du projet gouvernemental. Cela montre que c'est faisable. C'est un point d'appui pour faire bouger le projet de loi. Bien sûr, on ne peut s'en tenir là, sinon les salariés des petites boîtes n'y auront pas droit. Il faut créer les conditions pour que tous les salariés, quelle que soit la taille de l'entreprise, quel que soit le secteur d'activité, puissent bénéficier du dispositif.

Entretien réalisé par Yves Housson



Edition de La Tribune

Mardi 13 Juillet 2010

Evénement

Retraites : faire face au rejet d'une « réforme phare » du quinquennat

Le chef de l'État doit convaincre les Français qui, pour beaucoup, doutent de l'efficacité d'une réforme qui ne figurait pas au programme du candidat Sarkozy.

Le jugement des Français sur cette réforme ? « Elle n'est pas juste, pas efficace, on est contre », résume Gaël Sliman, directeur de BVA-Opinion. « C'est ce que nous disent la quasi-totalité des sondages ».

Autant dire que l'exécutif aura fort à faire pour convaincre l'opinion de la justesse de la réforme des retraites, avant son adoption définitive par le Parlement à l'automne. « En outre, après une érosion depuis le début de l'année de l'opposition au recul de l'âge légal de départ, il faut s'attendre à un retournement de tendance », estime Gaël Sliman. L'opposition risque de grandir, « car, depuis les annonces officielles, le PS et les syndicats sont entrés dans la danse ». Par la voix de Jean-Louis Malys, secrétaire national en charge des retraites, la CFDT dénonce une

« réforme qui ne réduit pas les inégalités entre salariés au moment du passage à la retraite, mais au contraire les creuse ».

UN TABOU BRISÉ

Comment renverser cette opinion négative ? Nicolas Sarkozy devait souligner lundi soir le souci du gouvernement de prendre en compte la pénibilité de certaines professions, de maintenir un droit spécifique pour les carrières longues, et d'améliorer le sort des salariés ayant changé de régime au cours de leur vie professionnelle. Sur l'ensemble de ces points, l'exécutif est, en outre, prêt à améliorer la réforme, lors du débat parlementaire, en septembre. Cela suffira-t-il ? Nicolas Sarkozy a misé gros sur une réforme qui brise

un tabou, celui de la retraite à 60 ans, alors même qu'il s'était engagé, en 2008, à ne pas s'avancer sur ce terrain, puisqu'il n'avait pas évoqué le sujet pendant la campagne électorale.

« Même si la plupart des salariés estiment qu'ils seront contraints de partir en retraite après 60 ans, ils tenaient à cet acquis social que représentent ces 60 ans », souligne Gaël Sliman.

L'opinion peut lui reprocher d'avoir trahi là l'un de ses engagements. Au-delà, alors que le chef de l'État voudra voir dans ce projet de loi une preuve supplémentaire de sa capacité à réformer, les Français doutent encore de l'avenir de la retraite par répartition. I. B.

Mardi 13 Juillet 2010

Cuisine

Défendre la retraite aussi pendant l'été

Les syndicats ont pris l'initiative d'organiser une journée de mobilisation aujourd'hui, veille du 14 Juillet, pour faire entendre leur exigence d'une autre réforme des retraites. Le projet de loi gouvernemental est examiné en Conseil des ministres ce matin. Le Front de gauche lance une pétition.

Pour sa première prestation télévisée depuis le 25 janvier, le président de la République, qui veut tourner la page du feuilleton Woerth/Bettencourt, a choisi de « parler de l'essentiel », c'est-à-dire tenter de convaincre des Français qui ne le sont pas que sa réforme des retraites est « juste ». Peine perdue, les syndicats et l'ensemble de la gauche politique ne sont pas décidés à laisser la moindre marge au gouvernement dans l'affrontement engagé sur cette réforme.

Alors que le texte est présenté ce matin en Conseil des ministres, avant d'être discuté cet après midi en Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, l'intersyndicale (CGT, CFDT, CFTC, FSU, Solidaires, Unsa et FO) a appelé à se mobiliser en ce jour de veille de fête nationale. A Paris, le rendez-vous est fixé à midi devant le ministère du Travail. La plupart des leaders syndicaux y seront, comme Bernard Thibault pour la CGT, François Chérèque pour la CFDT, ou Alain Olive pour l'Unsa.

Faire monter la pression jusqu'à la rentrée

Un peu partout en France sont organisés des rassemblements, piqueniques, réunions symboliques, pour faire monter la pression jusqu'à la

journée de grève et de manifestations du 7 septembre. « Tout l'été on continue ! » affiche la CGT sur son site, décidée à poursuivre sa campagne de signatures de sa carte pétition jusque sur les lieux de vacances.

Car, même si l'affaire Woerth a relégué la réforme des retraites au second plan de l'actualité, les syndicats continuent de la rejeter en bloc. « FO refuse tout recul de l'âge de la retraite et toute nouvelle augmentation de la durée d'assurance et considère que cette réforme est injuste socialement et inefficace financièrement », écrivait hier Jean-Claude Mailly, secrétaire général, dans un courrier adressé à éric Woerth, le ministre du Travail. Marcel Grignard, le secrétaire général adjoint de la CFDT, critique un « projet de réforme injuste ». « Il est essentiellement à la charge des salariés, accuse-t-il, ne vise que le court terme et ne règle pas les problèmes pour l'avenir. »

Devant ce front syndical, l'Élysée a tenté d'afficher une posture de concertation. Mais les rencontres avec les syndicats n'ont rien donné et le projet présenté ce matin ne différera sans doute pas de celui qui avait été dévoilé par éric Woerth le 15 juin. « Nous ne reviendrons pas

sur les mesures d'âge parce qu'elles sont sérieuses, elles sont aussi socialement tout à fait acceptables », a prévenu le ministre, ajoutant de façon plus péremptoire encore que « si on retire le projet, il n'y a plus de système de retraite ». Nicolas Sarkozy avait fait mine de laisser ouvertes les questions de la reconnaissance de la pénibilité, des carrières longues et des polypensionnés. Les discussions entamées ont montré que le gouvernement n'était en rien disposé à entendre les revendications syndicales.

Il ne semble pas plus enclin à entendre les propositions de la gauche parlementaire. Appuyant l'idée qu'il faut élargir le rapport de forces, le Front de gauche a décidé d'être « de tous les rassemblements unitaires initiés en France ». Le PCF, le Parti de gauche et la Gauche unitaire lancent aujourd'hui une campagne de pétitions* pour le retrait du texte gouvernemental et pour appuyer le projet alternatif déposé par les députés communistes et du PG à l'Assemblée nationale.

*Retrouvez le texte de la pétition sur : <http://www.humanite.fr>

Paule Masson et Olivier Mayer



Edition de La Tribune

Mardi 13 Juillet 2010

Evénement

Les concessions envisagées

LA PénIBILITÉ MIEUX PRISE EN COMPTE à L'AVENIR

Pour les personnes prenant leur retraite au cours des prochains mois, pas question de faire évoluer le texte. En revanche, à l'avenir, le gouvernement est prêt à des concessions s'agissant de la pénibilité. Telle est la position du gouvernement sur ce dossier sensible. Les syndicats ont dénoncé la faiblesse du dispositif retenu dans le projet de loi, à savoir la possibilité réservée aux salariés ayant une incapacité d'au moins 20 %, liée à leur activité professionnelle, de partir en retraite à 60 ans, et tout en bénéficiant d'une pension à taux plein, quelle que soit leur carrière. En réalité, beaucoup de ces salariés ne travaillent déjà plus. La concession du gouvernement reposerait sur le nouveau carnet de santé du salarié, qui permettrait de prendre en compte les expositions aux risques (charges lourdes). I. B.

LE SORT DES BénéFICIAIRES DE RETRAITES MULTIPLES AMÉLIORÉ

C'est l'un des efforts de « justice sociale » que le gouvernement met en avant : il a décidé de maintenir le dispositif dit « carrières longues », qui permet à des salariés ayant commencé à travailler très jeune, de bénéficier d'une retraite à taux plein avant l'âge de 60 ans. Le hic, c'est que l'exécutif a décidé de décaler d'un an la possibilité de départ. Ainsi, un salarié ayant commencé à travailler à l'âge de 14 ans, pouvait jusqu'à maintenant partir en retraite à 57 ans. Avec la réforme, il devra attendre d'être âgé de 58 ans. Les personnes ayant travaillé dès 15 ans devront, elles, attendre 59 ans. Dans tous les cas, elles doivent avoir cotisé deux ans de plus que la durée nécessaire pour une retraite à taux plein. Le gouvernement pourrait améliorer à la marge ce nouveau dispositif. I.B.

LE DISPOSITIF CARRIÈRES LONGUES AMÉNAGÉ

C'était une des revendications phare de la CFDT : l'amélioration de la situation des personnes qui, ayant changé de profession et de statut, relèvent de plusieurs régimes et touchent donc plusieurs pensions. Cette situation entraîne le plus souvent une minoration de leur retraite globale, en regard de celle perçue par les salariés dépendant d'un seul régime. Le gouvernement s'engage à améliorer notamment le sort des personnes quittant la fonction publique, après y avoir travaillé moins de quinze ans. Aujourd'hui, elles voient leurs droits transférés au régime général, et doivent s'acquitter, souvent, d'un arriéré de cotisations, réclamé longtemps après leur transfert. I. B.

LUDOVIC/REA

Mardi 13 Juillet 2010

France**Retraites : le cap et le calendrier maintenus****Le texte, défendu hier par le président, est examiné ce matin en Conseil des ministres.**

GOUVERNEMENT Pendant les polémiques, le travail continue. C'était l'un des messages clés que Nicolas Sarkozy avait décidé de faire passer, hier, sur France 2. Message qui concerne d'abord la réforme des retraites - texte incarné par Éric Woerth, justement au cœur des controverses depuis un mois. Le projet de loi sera examiné ce matin en Conseil des ministres. La semaine prochaine, il passera devant la commission des Affaires sociales de l'Assemblée. Il sera examiné en séance plénière le 6 septembre avant de partir au Sénat.

Les turbulences n'ont donc pas modifié le calendrier annoncé depuis les régionales. Car, argumente le président de la République, la réforme est inéluctable, sachant qu'une retraite sur dix est aujourd'hui « payée par la dette ». Toujours hostiles à la réforme, les syndicats ont prévu une nouvelle mobilisation le 7 septembre. Dès aujourd'hui, un rassemblement aura lieu au ministère du Travail. Si la gauche n'a pas épargné Éric Woerth, les organisations de salariés se sont toutes gardées d'intervenir sur les « affaires ». Par principe, pour la plupart d'entre elles, qui refusent de se situer sur le terrain politique. Et parce qu'elles savent que, si Éric Woerth interprète la partition, c'est le conseiller social de l'Élysée, Raymond Soubie, qui l'écrit. Remplacer le ministre du Travail aboutirait sans doute à modifier quelques arrangements, mais pas forcément à revoir toute la mélodie... Or c'est bien le fond de la réforme qu'elles rejettent. En voici les grandes lignes, confirmées hier soir par le chef de l'État. « ÂGE LÉGAL » à 62 ANS Il ne sera plus possible de toucher une pension de retraite dès son soixantième anniversaire, comme

c'est le cas depuis 1983 - une des « deux erreurs majeures » des dernières décennies avec les 35 heures, a déploré Nicolas Sarkozy. Cette décision a été prise par François Mitterrand « contre toutes les évidences démographiques », insiste son successeur, pour qui « nous n'avons pas les moyens de faire cela ». L'âge dit légal sera donc reporté de quatre mois pour tous les assurés nés à partir du 1 juillet 1951, huit mois pour ceux nés en 1952, et ainsi de suite au rythme de quatre mois supplémentaire par génération jusqu'à 1956. Soit un âge légal de 62 ans à partir de 2018. Parallèlement, le principe de la réforme Fillon de 2003 est prolongé. La durée de cotisation pour une retraite à taux plein augmentera proportionnellement à l'espérance de vie : 41,25 ans pour les générations 1953 et suivantes, et sans doute 41,5 ans à partir de la génération 1960.

ÉQUITÉ PUBLIC-PRIVÉ

Le taux de cotisation des fonctionnaires passera, sur dix ans, de 7,85 % à 10,55 %. L'âge légal sera reporté de deux ans pour tous les agents, soit 62 ans en général et 52 ou 57 ans pour les « catégories actives » (personnels en uniforme...). « C'est la première fois qu'une réforme des retraites concerne le public et le privé », note Nicolas Sarkozy, faisant de l'alignement des cotisations avec le privé un élément aussi intangible que le recul de l'âge de la retraite.

RECETTES NOUVELLES

Un nouveau mode de calcul des exonérations de cotisations patronales sur les bas salaires fera entrer plus de 2 milliards dans les caisses. La hausse de 1 % du taux de la dernière tranche d'impôts sur le revenu, hors bouclier fiscal et de

nouvelles règles de taxation des plus-values, des dividendes, des stock-options et des retraites chapeau rapporteront autant, au titre de la contribution des « ménages aisés » au sauvetage des retraites. Mais aller trop loin sur cette piste des prélèvements, comme le suggère le PS, mettrait en danger la croissance et l'emploi, met en garde le chef de l'État.

ÉQUILIBRE FINANCIER

Ces dispositions doivent permettre de ramener les régimes de retraite à l'équilibre dès 2018, le report de l'âge légal étant de loin le point le plus « rentable » financièrement. D'ici là, les déficits auront été épongés par le Fonds de réserve des retraites, qui sera liquidé. Les besoins de financement continueront ensuite à augmenter. C'est pourquoi les comptes replongeront peu à peu dans le rouge au-delà de 2021, estime le gouvernement qui prévoit un « rendez-vous » en 2018, probablement pour décider d'efforts supplémentaires.

PÉNIBILITÉ, POLYPENSIONNÉS, CARRIÈRES LONGUES

Pour la première fois, un travail pénible permettra de partir avant l'âge légal, à condition que des séquelles physiques soient constatées (20 % d'incapacité). Le dispositif des carrières longues, qui permet un départ anticipé pour les salariés ayant commencé à travailler jeunes, sera étendu aux personnes dont la carrière a débuté à 17 ans. En revanche aucune mesure n'est prévue pour les assurés ayant cotisé à plusieurs caisses au cours de leur vie professionnelle (régime général, fonction publique, indépendants...), souvent pénalisés sur le montant de leur pension.

Sur ces trois points, le gouvernement s'est dit prêt à des avancées en

septembre. Mais toute mesure pourrait s'avérer très coûteuse, au risque d'effacer une bonne partie des gains de la réforme. *« Tout l'été, on va travailler. J'aurai des contacts avec les partenaires sociaux. Je ne dis pas »*c'est à prendre ou à laisser*

», précise Nicolas Sarkozy. Bien que reconnaissant le « succès » de la mobilisation syndicale de juin, il conclut : *« Ce qui aura une influence sur la version définitive de la réforme, c'est l'idée que nous nous ferons tous ensemble de la justice,*

pas l'importance des manifestations. »

Olivier Auguste

Tous droits réservés : Le Figaro (matin)
5598733284607709E51F1A008D0DA1B98269AB323257670BD8F218F

Diff. 342 445 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Le Monde

Mardi 13 Juillet 2010

Politique

Le relèvement de l'âge de la retraite est au cœur du projet gouvernemental

PRÈS de quatre semaines après la présentation de la réforme des retraites par un ministre du travail, Eric Woerth, qui n'était pas affaibli, les points de vue sur le projet gouvernemental, ajusté à la marge, demeurent antinomiques.

Pour l'exécutif, la réforme est " *juste* ", " *progressive* ", " *équitable* " et " *solidaire* ". Pour l'intersyndicale, qui a publié le 7 juillet une déclaration en direction du gouvernement, elle est " *injuste et inacceptable* ", elle " *va aggraver les inégalités* ", " *elle est essentiellement à la charge des salariés* " et " *ne répond pas aux enjeux actuels* ".

La fin de la retraite à 60 ans. Soucieux de donner des gages à Bruxelles, aux marchés financiers et aux agences de notation, le gouvernement veut réduire à zéro dès 2018 le besoin de financement des retraites, propulsé par le papy-boom et par la récession, au niveau inédit de 32 milliards d'euros. Pour ce faire, il met fin à la retraite à 60 ans, cet acquis social du premier septennat de François Mitterrand. Les bornes d'âge de la retraite - 60 ans pour l'âge légal de départ, 65 ans pour celui du taux plein (la pension sans décote) - seront respectivement portées à 62 et 67 ans en 2018.

Cette mesure, la plus rentable financièrement, permettra de couvrir près de 44 % du déficit en 2018. Quant à la durée de cotisation, elle passera comme prévu à 41,5 ans pour tous en 2020. Les salariés du privé et les fonctionnaires devront travailler plus longtemps dès 2011 ; ceux des régimes spéciaux (EDF, SNCF, etc.),

en cours de réforme, à partir de 2017.

Une progressivité très relative. La réforme s'appliquera à compter de la génération 1951. Les personnes nées entre le 1er juillet et le 31 décembre de cette année-là devront travailler quatre mois de plus. Celles nées au second semestre de 1952 feront huit mois de plus, etc. Cette progressivité n'en est pas moins très relative. La plupart de nos voisins européens engagés sur la voie d'une retraite à 65 ou 67 ans se sont donné plus de temps pour y parvenir. En Allemagne et au Royaume-Uni, les réformes ont été annoncées plusieurs années avant d'être appliquées. Et courent jusqu'en 2029 et 2046. Les augmentations de durée d'activité y sont moins fortes : d'un à trois trimestres de plus par an au lieu de quatre en France. A cet égard, la réforme française est bien, comme l'ont dit les leaders syndicaux, la plus dure d'Europe.

La poursuite de la convergence public-privé. Engagé en 2003, l'alignement progressif des régimes du public sur le régime général sera poursuivi. Le taux de cotisation des fonctionnaires sera porté en dix ans de 7,85 % à 10,55 % comme dans le privé. Le droit au départ anticipé sans condition d'âge des parents de 3 enfants ayant quinze ans de service dans la fonction publique sera progressivement fermé. Enfin, les conditions d'assurance permettant de bénéficier du minimum garanti dans le public et du minimum contributif dans le privé seront alignées.

Quatre milliards d'euros seront ainsi dégagés en 2018. Une somme à mettre en regard des 15,6 milliards consacrés annuellement par l'Etat au

versement des pensions des fonctionnaires retraités.

Des mesures de recettes supplémentaires. Les régimes de retraite bénéficieront de ressources nouvelles à hauteur de 3,7 milliards en 2011 et de 4,6 milliards en 2018 (soit 10,4 % de leur besoin global de financement). Elles proviendront du passage de 40 % à 41 % du taux de la tranche la plus élevée de l'impôt sur le revenu, d'une hausse de la taxation des dividendes, des revenus du capital, des plus-values de cessions d'actions ou d'obligations, des stock-options ainsi que de l'annualisation du calcul des charges patronales, un dispositif à 2 milliards.

Les carrières longues. Pour atténuer l'impact de la réforme, le gouvernement prolonge, en l'ajustant, le dispositif carrières longues. Toutes les personnes ayant commencé à travailler avant 18 ans pourront partir au maximum à 60 ans si elles ont assez cotisé.

D'après le ministère, la mesure bénéficiera à quelque 90 000 personnes par an à l'horizon de 2015. Le droit au départ anticipé à 60 ans avec une pension complète sera ouvert aux assurés justifiant d'un taux d'incapacité égal ou supérieur à 20 %. 10 000 personnes en bénéficieraient à la même date. Les syndicats réclament un élargissement de ces dispositifs qu'ils jugent insuffisants pour compenser l'injustice liée au relèvement de l'âge de la retraite, qui frappe inégalement les cadres et les ouvriers en raison de leur écart d'espérance de vie et/ou de leur exposition au chômage.

Par ailleurs, deux mesures sont censées renforcer la solidarité du système : l'indemnité journalière de congé maternité sera intégrée dans le salaire de référence pour le calcul de la retraite des femmes, qui reste sensiblement moins élevée que celle des hommes. Et, pour les jeunes chômeurs non indemnisés, le nombre de trimestres validés sera porté de 4 à

6.

La concertation est prévue jusqu'à la rentrée. Mais, qu'ils participent à l'intersyndicale ou qu'ils n'y participent pas, comme Force ouvrière ou la CFE-CGC, les syndicats ne croient pas à la possibilité d'obtenir du chef de l'Etat, en ces temps de rigueur, des

avancées substantielles sur les trois sujets qu'il a laissés ouverts à la discussion jusqu'à septembre : les carrières longues, la pénibilité et les retraités polypensionnés.

C. Gu.

Tous droits réservés : Le Monde
CA9AE33F88A06C04759A19C03604D1E98149EC33E277643BE0E84FA

Diff. 367 153 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Mardi 13 Juillet 2010

France

Les syndicats misent plus que jamais sur le rapport de force

Les syndicats jugent stériles les concertations sur les retraites. Ils misent sur la mobilisation du 7 septembre et le climat de défiance à l'égard de l'exécutif.

Pendant les affaires, les concertations sur les retraites ont continué. La semaine dernière, l'entourage du ministre du Travail, Eric Woerth, a reçu les principaux syndicats. Les discussions sont passées d'autant plus inaperçues qu'elles tournent en rond entre des syndicats vent debout contre la réforme et un gouvernement qui s'est gardé, à ce stade au moins, de toute nouvelle annonce. Pour Eric Aubin (CGT), « la situation du gouvernement fait qu'il cherche à afficher une poursuite de la concertation avec les syndicats. On nous balade sérieusement », a-t-il commenté devant « l'absence totale de propositions » sur les polypensionnés, la pénibilité et les carrières longues, les trois thèmes pour lesquels l'exécutif laisse la porte entrouverte à des évolutions du texte.

Dans ce contexte, les syndicats misent plus que jamais sur le rapport de force pour faire reculer l'exécutif sur le texte présenté aujourd'hui en Conseil des ministres. Pour marquer le coup, des rassemblements symboliques devraient se tenir

aujourd'hui devant des préfectures, ainsi qu'à l'entrée du ministère du Travail, où se retrouveront les leaders syndicaux. Et, surtout, les regards sont déjà tournés vers la journée d'action du 7 septembre, à laquelle participera l'ensemble des syndicats, chez qui l'espoir remonte. Pour la première fois depuis longtemps, ils ont le sentiment d'avancer vent dans le dos. Certes, ils se placent, prudemment, en « observateurs » discrets des affaires en cours. Ils ne souhaitent pas jeter d'huile sur le feu en instrumentalisant l'épisode Bettencourt, mais tous espèrent bien tirer à la rentrée les fruits du climat de défiance envers l'exécutif.

Craintes de débordements

Un climat qui, selon les syndicats, donnera une dimension supplémentaire à la mobilisation. « La réforme des retraites devait "sauver" le quinquennat, elle risque en fait d'être le catalyseur de tous les mécontentements accumulés jusqu'ici ! », analyse un responsable syndical. A divers degrés, les affaires frappant ou ayant frappé des

membres du gouvernement alimentent, estiment les centrales, un sentiment global d'injustice sociale et un rejet de l'exécutif qui pourraient « amener dans les cortèges un public qui ne se mobilise pas habituellement », comme l'explique Jean-Louis Malys (CFDT). Lors de la mobilisation du 24 juin, certains responsables syndicaux évoquaient même, en privé et avec une pointe d'inquiétude, « un climat prérévolutionnaire ». L'intersyndicale commence ainsi à craindre d'éventuels débordements et, surtout, des manœuvres de récupération par l'extrême gauche. Si le climat devait continuer à se tendre, elle risque en outre de voir resurgir ses tensions internes entre partisans, comme FO ou SUD, d'une journée de grève nationale, et défenseurs, CFDT en tête, de mobilisations à répétition sans jamais rompre le dialogue.

D P

Mardi 13 Juillet 2010

Cuisine

Selon la dernière enquête officielle sur les conditions de travail (Sumer), quelque 2,5 millions

Selon la dernière enquête officielle sur les conditions de travail (Sumer), quelque 2,5 millions de salariés sont soumis à des horaires alternants : 1 million de salariés (6 %) travaillant en poste, avec un horaire variable d'un jour à l'autre, et 1,5 million (8,7 %) en équipe fixe. Le travail de nuit touche 20 % des salariés, et « tend à progresser en France », notamment chez les femmes, constate le Conseil économique et social dans un récent « avis ». Comme les contraintes physiques (port de charges lourdes, postures pénibles, etc.), de rythme (travail à la chaîne) ou encore l'exposition à des produits toxiques, les horaires atypiques ont réduit l'espérance de vie. Outre des troubles du sommeil et nutritionnels, le travail de nuit ou posté entraîne des risques cardio-vasculaires et une usure prématurée.

S'il n'est pas possible de fixer, pour l'ensemble des pénibilités reconnues, « de manière scientifique indiscutable », des niveaux ou durées d'exposition pouvant être considérés comme des seuils de risque, le professeur Gérard Lasfargues, auteur avec Yves Struillou de deux rapports de référence sur le sujet, n'en juge pas moins « justifié » de mettre en place un dispositif de bonification de durée d'assurance pour la retraite ou de cessation anticipée d'activité pour les travailleurs qui y sont soumis.

S'appuyant sur les critères retenus dans certains secteurs qui accordent d'ores et déjà une cessation anticipée (15 ans de nuit ou en horaire alternant avec au moins 200 nuits par an), il recommande « de fixer par la négociation des durées d'exposition ouvrant droit » à des compensations pour la retraite. Soit, exactement, ce

que revendiquent les syndicats et les partis de gauche, ce que suggère aussi le Conseil économique et social, en affirmant « la nécessaire prise en compte de la pénibilité du travail de nuit dans le droit à la retraite ». Et pourtant ce que rejette le projet de loi gouvernemental, qui se limite à prévoir un départ anticipé pour les seules victimes de pénibilité physique atteintes de 20 % d'incapacité, soit 10 000 personnes.

Les horaires atypiques minent la santé

Le travail de nuit, qui concerne 20 % des salariés et qui continue de progresser en France, réduit l'espérance de vie. Des scientifiques préconisent un départ anticipé en retraite.

Y. H.

Mardi 13 Juillet 2010

France

Pénibilité : la négociation reste incertaine

La pénibilité est prise, dans le projet de loi réformant les retraites, comme une extension du régime d'invalidité. Le travail de nuit et les risques de cancer sont les grands oubliés.

Il y a l'affichage et la réalité. L'affichage, c'est ce salarié tout sourire dont un spot publicitaire du ministère du Travail explique qu'ayant mal au dos il partira à la retraite à 60 ans, et à taux plein. La réalité, c'est qu'il y aura aussi beaucoup de déçus, en l'état actuel du volet pénibilité du projet de loi, y compris dans le bâtiment ou chez les travailleurs de nuit.

Le gouvernement a fait le service minimum dans son texte : pour continuer à partir à 60 ans à taux plein, il faudra un taux d'incapacité d'au moins 20 % résultant d'un accident ou d'une maladie professionnelle. Cela ne concernera que les pathologies très invalidantes : 10.000 personnes par an au plus, dont beaucoup ne sont déjà plus au travail. C'est un élargissement du régime d'invalidité accordé aujourd'hui aux victimes d'un accident ou d'une maladie professionnelle justifiant de 66 % de taux d'invalidité et aux personnes très handicapées en général. C'est aussi la reprise de la logique qui prévaut à l'étranger, affirme l'exécutif, même si les Pays-Bas par exemple réfléchissent pour en changer.

Apports scientifiques écartés
Motivé par la crainte absolue de recréer des régimes spéciaux de retraite, comme sur l'amiante, le

gouvernement n'en a pas moins surpris, y compris dans les rangs patronaux. Cela ne correspond même pas aux quelques points d'accord dégagés lors de la négociation sur la pénibilité qui a échoué entre les partenaires sociaux en juillet 2008. Cela n'intègre pas plus les apports scientifiques récents sur l'impact des conditions de travail sur l'espérance de vie à la retraite, et celle en bonne santé en particulier.

Les conséquences de l'exposition dans le travail à des agents cancérigènes sont ignorées alors que « la majorité des cancers surviennent après 65 ans, avec des temps de latence [...] souvent supérieurs à vingt ans », comme le note Gérard Lasfargues dans un rapport de 2005 pour le Centre d'études de l'emploi.

Le travail de nuit est l'autre grand absent de la réforme, bien que les partenaires sociaux s'accordent à y voir un facteur de pénibilité. Et qu'il soit avéré qu'il nuit à la santé sur le long terme, comme l'a rappelé le Conseil économique, social et environnemental, dans un avis voté jeudi dernier, préconisant sa prise en compte « dans le cadre de la réforme des retraites ». Il cite des risques cardio-vasculaires accrus, une hausse de la probabilité des cancers et une « sur-fatigue provoquant à long terme une usure prématurée », pesant

donc sur l'espérance de vie. Contrairement à l'exposition aux produits cancérigènes, difficile à recenser a posteriori (mais pas impossible, comme le montre une expérience en cours en Seine-Saint-Denis), le travail de nuit est traçable puisqu'il est spécifié sur le bulletin de paie.

Tout n'est pas simple pour autant car, sur l'exposition aux produits cancérigènes comme pour le travail de nuit, il est difficile de fixer des seuils limites précis. Mais, du côté des partenaires sociaux, l'idée de confier la tâche aux branches pourrait faire son chemin. Reste cependant un point de crispation : la question du financement.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement s'est mis dans une situation où un aménagement de son dispositif ne suffira pas à donner des gages d'ouverture, il faudrait pour cela qu'il change radicalement de logique. Est-ce pour laisser une large marge à la négociation au moins sur ce point ? Réponse à la rentrée.

LEÏLA DE COMARMOND



Edition de La Tribune

Mardi 13 Juillet 2010

Evénement

Éric Woerth tente de reprendre le fil de la réforme des retraites

Business as usual. « Énormément soulagé » par le rapport de l'Inspection générale des finances, qui le dédouane de toute intervention dans le dossier fiscal Bettencourt, Éric Woerth entend désormais ne plus quitter ses habits de ministre du Travail. Ce mardi, il présentera au Conseil des ministres le projet de loi sur les retraites, avant d'être auditionné sur ce même texte par la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale. Hier lundi, quelques heures à peine avant l'intervention présidentielle, Éric Woerth était en déplacement en Alsace pour parler pénibilité et emploi des seniors dans le cadre du lancement du second Plan santé au

travail pour 2010-2014. En poursuivant ostensiblement sa mission rue de Grenelle, Éric Woerth veut montrer que la page de « l'affaire Bettencourt » est tournée. Certes, il a indiqué, lundi, sur Europe 1, qu'il allait « réfléchir » à un abandon de ses fonctions de trésorier de l'UMP, mais pas question, en revanche, de renoncer à défendre la réforme des retraites. D'autant qu'il estime bénéficier de « la confiance [...] des syndicats ». Il n'empêche. La tempête politique et médiatique qu'il affronte depuis la mi-juin a fragilisé la position d'Éric Woerth sur le dossier des retraites. S'ils refusent de prendre position sur la légitimité de leur interlocuteur, la

plupart des leaders syndicaux ont regretté que la concertation qui devait se poursuivre sur les retraites ne donne lieu à aucune proposition gouvernementale. « On nous balade sérieusement », indiquait, jeudi, Éric Aubin, le « monsieur Retraites » de la CGT. Autre signe de la fragilité du ministre du Travail, 57 % des Français ne font pas confiance à Éric Woerth, selon un sondage LH2 rendu public lundi. Si l'affaire devait redémarrer pendant l'été, Éric Woerth ne sera peut-être plus là le 7 septembre pour défendre le texte sur les retraites en séance publique à l'Assemblée nationale... A. L.

ERIC FEFERBERG

Tous droits réservés : La Tribune
8A9853BC84D0FD06C5971660BB0801C084A97131F2DD6D6093FDD35

Diff. 89 866 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Le Monde

Mardi 13 Juillet 2010

Politique

Un ministre affaibli soutient une réforme majeure

Eric Woerth doit présenter, mardi 13 juillet, le texte de la réforme des retraites en conseil des ministres

Le ministre du travail, Eric Woerth, présente, mardi 13 juillet au matin en conseil des ministres, le projet de loi portant réforme des retraites, l'un des textes majeurs du quinquennat de Nicolas Sarkozy. Il est auditionné, dans la foulée, par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale.

Vendredi après-midi, le pôle communication du cabinet de M. Woerth avait rendu public, comme à l'ordinaire, l'agenda du ministre tout entier consacré aux retraites. Soupçonné de conflit d'intérêts et d'avoir participé à un financement politique illégal, M. Woerth était, depuis le déclenchement de l'affaire Woerth-Bettencourt, plus mobilisé par sa propre défense que par le fond de ses dossiers. Dimanche 11, dans la soirée, le rapport demandé à M. Bassères, patron de l'inspection générale des finances (IGF) a été mis en ligne. Il conclut à l'absence d'intervention de l'ancien ministre du budget dans le dossier fiscal de l'héritière de L'Oréal. Lundi 12 au matin, avant l'intervention télévisée du chef de l'Etat, le ministre s'est défendu, sur Europe 1, d'être un homme " *affaibli* " .

Il l'est cependant. Celui que certains de ses " amis " de la majorité considéraient, avant dimanche, comme " *mort politiquement* ", a perdu ces dernières semaines son " statut " de premier-ministrable et de chouchou du président. Le chef de l'Etat a beau lui renouveler régulièrement son soutien - " *Eric est l'honnêteté faite homme* " , avait-il déclaré le 30 juin devant des députés

UMP à l'Elysée -, M. Woerth n'est plus la pièce maîtresse qu'il était jusqu'alors au sein du gouvernement.

Peut-il, dans ces conditions, défendre au Parlement l'une des réformes majeures du quinquennat ? Les syndicats observent une prudente réserve. " *Nous n'avons pas à choisir nos interlocuteurs. Nous faisons avec ceux que nous avons* ", expliquent-ils. " *On ne choisit pas les ministres. Et on en a assez de la valse des ministres du travail de ces dernières années. Ce n'est pas bon. On ne peut rien construire* " , estime le président de la CFTEC, Jacques Voisin.

Cette ligne officielle n'empêche pas les syndicats de s'interroger. Tous observent que le dossier des retraites n'a guère évolué depuis la présentation officielle de la réforme, le 16 juin, par M. Woerth. Depuis cette date, aucun d'entre eux n'a rencontré le ministre et les contacts au ministère se sont réduits, pour l'essentiel, à des échanges techniques avec Sébastien Proto, le directeur de cabinet de M. Woerth. Certains ont permis d'ajuster la réforme.

Ainsi, les parents de trois enfants ayant quinze ans de services dans la fonction publique ont obtenu six mois de plus pour décider s'ils liquident leur pension. En revanche, la concertation sur les carrières longues, la pénibilité et les polypensionnés est au point mort.

" *Le pire de tout est qu'on ne parle plus des retraites, du fond des dossiers* " , déplore le secrétaire général de la CFDT François Chérèque. " *Et que passera M. Woerth*

face à la majorité parlementaire ? " , observe-t-il. Cette inquiétude, relancée par la mise en minorité du gouvernement sur le dialogue social dans les très petites entreprises (TPE), est partagée par tous.

Le travail en commission sur les retraites, prévu du 20 au 23 juillet à l'Assemblée, donnera une première idée des velléités d'intervention des députés UMP. Les syndicats, méfiants, appellent à la mobilisation le 7 septembre, jour du début de l'examen du texte en séance publique. La prochaine bataille, pour eux, sera double. Elle se fera dans la rue et à l'Assemblée : " *Nous n'avons rien à reprocher au ministre, ni à son cabinet. Mais il est fragilisé politiquement* " , relève Bernard Devy, secrétaire confédéral de FO. " *Ce sera compliqué pour lui de soutenir le débat* " , ajoute, comme en écho, son homologue de la CGT, Eric Aubin.

Claire Guélaud

M. Bayrou scandalisé par le passage de 65 à 67 ans

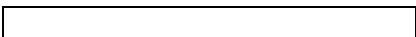
Le président du MoDem, François Bayrou, est très critique sur le passage de 65 ans à 67 ans de l'âge de la retraite à taux plein (sans décote ou pénalité financière). " *C'est scandaleux* " , a-t-il déclaré dimanche 11 juillet sur Europe 1.

Pour le leader centriste, le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans est " *plus juste* " que l'allongement de la durée de cotisation qui pénalise les personnes

ayant fait des études longues ou connu le chômage.

Pour bénéficier d'une retraite à taux plein, il faut soit avoir l'âge légal de départ et la durée de cotisation

nécessaire (162 trimestres aujourd'hui ; 166 trimestres en 2020), soit travailler jusqu'à 65 ans (67 ans en 2018), ce qui permet de liquider sa pension à taux plein sans subir de décote.



Tous droits réservés : Le Monde
FB9CB36B8A20920865761070690F713A8899173F02F3688798DF082

Diff. 367 153 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Europe et international

Mardi 13 Juillet 2010

Opinions**Quelle politique industrielle européenne ?**

Lutter contre la désindustrialisation devrait être l'objectif prioritaire d'une politique économique européenne. La France, dont l'industrie ne représente plus que 12,4 % de la valeur ajoutée nationale, derrière le Royaume-Uni (16,2 %), l'Italie (18,8 %) ou l'Espagne (15,1 %), aurait tout intérêt à jouer un rôle moteur dans ce sens. Un tel projet doit satisfaire à deux contraintes majeures.

Primo, la facture énergétique. Si nous ne modifions pas nos comportements, autour de 2025, la demande mondiale de pétrole dépassera sans doute l'offre réalisable (100 millions de barils/jour ?). Le prix du pétrole (35 % de la consommation mondiale d'énergie) augmentera considérablement, ainsi que celui de tous les hydrocarbures. Comme nous n'avons pas les moyens, en quinze ans, de substituer des énergies « propres » à l'intégralité de notre consommation d'hydrocarbures, cela implique de repenser la « globalisation », qui repose sur un coût du transport négligeable. Quant au leitmotiv de la compétitivité et de l'attractivité territoriale, il n'aura bientôt pour nous qu'un sens très limité, dans un capitalisme en voie de « régionalisation » pour cause de transports trop chers et où la Chine commence déjà à substituer ses produits domestiques aux exportations européennes.

Secundo, la réduction de l'émission de gaz à effet de serre. Trois grands chantiers sont devant nous. D'abord, la mobilité : il s'agit de développer le ferroviaire, d'accélérer le passage aux voitures électriques, de normaliser et de restreindre la production et l'usage des transports polluants (l'avion...), voire d'imposer des barrières tarifaires aux frontières de l'Union

européenne à l'égard des biens dont la production ou l'usage sont trop gourmands en hydrocarbure ou trop « sales » - ce qui était l'intention initiale d'une taxe carbone européenne. Ensuite, remplacer le chauffage, gaz et fioul par des énergies renouvelables et de l'électricité, tandis qu'un vrai programme d'isolation du parc immobilier est à organiser - une mine pour l'emploi ! Enfin, il convient de substituer de l'énergie « décarbonnée » à l'électricité partout où c'est possible.

Aider les PME et les ménages français à se préparer, dès à présent, à la précarité énergétique et à une révolution « propre » devrait faire partie de la responsabilité sociétale des grands groupes du CAC 40. Un investissement massif de l'État est tout aussi indispensable : le rapport de Nicholas Stern recommande de consacrer 1 % du PIB aux économies d'énergie - soit 19 milliards chez nous. Que pèsent les 100 millions d'euros débloqués par le gouvernement à l'occasion des États généraux de l'industrie ? Défi d'autant plus énorme qu'il doit se conjuguer avec une revalorisation de la demande intérieure des ménages européens. Car l'asthénie salariale ne permettra pas de rendre rentable, à l'échelle européenne, l'effort d'investissement pharaonique (public et privé) que requiert un tel programme. Il faut donc soutenir les salaires européens dans les activités et pour les consommations moins polluantes et moins énergivores - tout le contraire d'une « déflation Laval » ! Ce point est capital à l'heure où le gouvernement Zapatero, notamment, juge bon de diminuer les salaires de ses fonctionnaires. Le régime de « croissance molle » dans

lequel l'Europe est enlisée depuis près de trente ans se caractérise, en effet, par une inflation modérée, une faible croissance salariale et une explosion des revenus financiers. Les salaires réels franco-allemands, par exemple, sont inférieurs aujourd'hui à la productivité des salariés. Or ce retard salarial explique l'insuffisance chronique de la demande des ménages de l'OCDE depuis une vingtaine d'années. Insuffisance qui, à son tour, a suscité le recours (américain, puis européen) au crédit à la consommation. Depuis 2008, nous savons que cette solution n'en est pas une.

Comment financer le versant public d'un programme de transition verte dans le contexte actuel ? En France, le recouvrement des exonérations fiscales accordées au cours des six dernières années suffirait à rééquilibrer le budget de l'État. En outre, en dépit du traité de Lisbonne, il faudra bien autoriser la Banque centrale européenne à monétiser une partie de ces « dépenses extraordinaires » par la planche à billets. Au titre, par exemple, d'un investissement européen exceptionnel. À condition toutefois de réglementer sérieusement les marchés financiers, sans quoi ce surcroît de liquidités alimentera, non pas l'inflation, mais la prochaine bulle spéculative, et donc le prochain krach. Substituer un pacte européen de développement industriel durable au pacte de stabilité et de croissance (dont la seule ambition est de prolonger notre croissance molle) est financièrement possible et économiquement nécessaire si nous voulons transmettre à nos enfants une Europe prospère au sein d'une planète habitable.

Gael Giraud